



PANORAMA DE PRESSE

07/04/2020 09h45

CGT

SOMMAIRE

ACTUALITÉ SOCIALE

(13 articles)

l'Humanité

mardi 7 avril 2020

« Une réappropriation collective est à inventer » (816 mots)

Toute la semaine, l'Humanité interroge les responsables de gauche sur leur vision du « jour d'après ». Entretien avec Olivie...

Page 5

l'Humanité

mardi 7 avril 2020

Ehpad, le cri d'alarme (631 mots)

Alors que le nombre des décès dans les maisons de retraite explose, les personnels dénoncent l'insuffisance criante des mes...

Page 7

l'Humanité

mardi 7 avril 2020

Des villages vacances pour les plus démunis (593 mots)

La caisse centrale d'activités sociales (CCAS) des agents de l'énergie propose à l'État d'ouvrir ses centres, partout en Fr...

Page 8

l'Humanité

mardi 7 avril 2020

Les insoumis mènent leur propre commission (585 mots)

Le mouvement multiplie les vidéoconférences, pour faire la lumière sur l'origine, la gestion immédiate et les réponses à ap...

Page 9

l'Humanité

mardi 7 avril 2020

« Maman, ne va pas travailler, les morts sont dangereux »

(996 mots)

Intérimaires envoyés sans protection, salariés sous pression malgré un salaire de misère : invisibles et longtemps non prio...

Page 10

Liberation

mardi 7 avril 2020

Les entreprises mettent le chômage partiel à profits (1673 mots)

Ils seront «lourdement sanctionnés», a prévenu la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Une menace directement adressée aux...

Page 12

Liberation

mardi 7 avril 2020

Pour la fin de mandat, le Covid dicte ses lois (580 mots)

L'article 49.3 pour expédier le débat sur la réforme des retraites à l'Assemblée nationale et deux motions de censure débat...

Page 15

Les Echos

mardi 7 avril 2020

Des dirigeants mis en cause pour la gestion de la pandémie

(646 mots)

Déni de la pandémie, mesures prophylactiques tardives, manques de tests et de masq...

Page 16

Les Echos

mardi 7 avril 2020

« La question de la justice sociale va s'imposer au cœur du débat » (908 mots)

Question : Quelles seront les premières conséquences économiques et sociales qui pourront être tirées de cette crise ? La période qu...

Page 18

Les Echos

mardi 7 avril 2020

Mecachrome soigne le dialogue social pour retravailler

(447 mots)

Page 20

Prise de température à l'entrée, adoption d'une demi-heure tampon à chaque changement d'équipe, nettoyage du poste de travail par l...

Le Parisien

mardi 7 avril 2020

Les psys AUSSI sont en première ligne (968 mots)

Par Aurélie Foulon Les premiers jours ne semblaient qu'une parenthèse, la perspective de faire une p...

Page 21

Le Parisien

mardi 7 avril 2020

Les gardiens de Versailles Habitat toujours sur le pont (704 mots)

Yvelines Par Laurent Mauron Malgré la crise sanitaire, malgré le danger invisible qui menac...

Page 23

LA TRIBUNE

mardi 7 avril 2020

« La reprise d'activité dans le BTP ne pourra être que progressive » (956 mots)

Le gouvernement et les organisations professionnelles des entreprises du BTP se sont mis d'accord sur le Guide des bonnes p...

Page 25

EUROPE ET INTERNATIONAL

(2 articles)

L'Humanité

mardi 7 avril 2020

L'heure de vérité a sonné pour l'Union européenne (790 mots)

Elle était déjà en crise, avant même la pandémie du nouveau coronavirus... Lors d'une réunion de l'Eurogroupe, ce mardi, les ...

Page 28

Liberation

mardi 7 avril 2020

Aux Etats-Unis, sans emploi, sans protection (738 mots)

Aux Etats-Unis, les pertes d'emplois dues au coronavirus sont énormes. Dix millions de personnes ont demandé l'indemnisation...

Page 30

ACTUALITÉ SOCIALE



POLITIQUE

« Une réappropriation collective est à inventer »

Toute la semaine, l'Humanité interroge les responsables de gauche sur leur vision du « jour d'après ». Entretien avec Olivier Besancenot, du NPA, qui plaide pour un « choc de solidarité ».

En quoi la crise que nous traversons démontre la nécessité de rompre avec le système actuel ?

Olivier Besancenot C'est désormais une question de survie. On pressentait déjà à quel point la phase de mondialisation libérale des 30 dernières années – promesse de stabilité pour les marchés financiers – avait atteint ses limites. Même mondialisé, le capitalisme a fini par faire le tour de la planète. Ce n'est pas un puits sans fond. On l'a vu avec la crise financière de 2008, avec la crise climatique et maintenant avec la crise sanitaire. Le système est confronté de manière dramatique à ses propres contradictions. Mais, pour reprendre la formule de Walter Benjamin, le capitalisme ne mourra jamais de mort naturelle. Tout l'enjeu est de l'y aider. Car le jour d'après peut, si on les laisse faire, être pire que le jour d'avant.

Comment éviter que la facture de la crise économique qui s'annonce ne soit présentée aux citoyens ?

Olivier Besancenot La question, c'est qui aura la main sur le modèle de production dans le monde d'après ? Une réappropriation collective et publique est à inventer, notamment pour que l'industrie réponde aux besoins sociaux. Il ne s'agit pas simplement de revenir sur les privatisations de services publics, mais d'exproprier des intérêts privés de certains secteurs trop importants pour les laisser à la logique folle de l'éco-

nomie de marché. Cette logique consiste aujourd'hui à obliger des salariés d'Airbus à fabriquer des hélicoptères de guerre, tout en étant incapable de réquisitionner une entreprise, Luxfer, seule à même de fabriquer des bouteilles d'oxygène. À défaut, les travailleurs, les opprimés, les exploités paieront à coup sûr une facture socialement dramatique. C'est ce qui s'amorce déjà avec les congés payés, la durée hebdomadaire du temps de travail. Les conséquences écologiques seront elles aussi catastrophiques car la course à la croissance reprendra de plus belle. Au niveau politique, les gouvernements libéraux envisagent déjà la stratégie du choc pour imposer des recettes impopulaires. L'autoritarisme n'est que le revers de la médaille capitaliste. Il faut y opposer un choc de solidarité.

Ce choc de solidarité, par quelles mesures passe-t-il concrètement ?

Olivier Besancenot L'après commence dès maintenant. La priorité, financière notamment, doit être donnée à la solidarité. À commencer par les services de santé. Il faut obtenir sans délai les ouvertures de lits, les milliers d'embauches nécessaires, le matériel de protection. Le décalage entre les effets d'annonce et la nécessité vitale est intolérable. Ne serait-ce que pour les Ehpad, il faudrait 2 millions de masques par jour. Sans compter, outre les soignants, tous ceux dont le travail demeure indispensable. L'enjeu immédiat est de

faire en sorte que les milliards d'euros publics – l'argent des contribuables, donc le nôtre – reviennent à l'urgence sanitaire. Si on les laisse filer vers les grandes entreprises et les banques, ils seront définitivement perdus pour le monde d'après. Le gouvernement ne prend pas la mesure de la colère sourde et grave qui monte. Imaginer une seule seconde qu'on puisse fonctionner comme avant avec le démantèlement des services publics de la santé, du transport, de l'éducation, la couverture sociale, etc., est inconcevable. Le pouvoir reconnaît lui-même que le système économique sera confronté à une crise systémique. C'est avouer ses failles pour un gouvernement qui, il y a quelques semaines encore, invitait avec sa réforme des retraites le monde des assureurs à prendre la place de notre système de solidarité.

Cette crise donne à voir la concentration du pouvoir. Quelles ruptures démocratiques sont nécessaires ?

Olivier Besancenot Cela commence par lever ici et maintenant la loi d'urgence qui permet à l'exécutif de gouverner par ordonnances et décrets et de concentrer un peu plus encore le pouvoir. Au plan politique, nous arrivons à la croisée des chemins : soit la tentation de la main de fer de la part des classes dominantes, soit, au contraire, l'invention d'une société qui fonctionne du bas vers le haut. Cela implique d'en finir entre autres avec la Ve République et de remettre

à plat, dans un processus constituant, toutes les règles démocratiques. Mais aussi d'ouvrir ce chantier dans le milieu de l'entreprise. Les salariés du public comme du privé ne disposent de pratiquement aucun droit de regard. Or la crise sanitaire montre, par exemple, comment ils sont les mieux placés pour savoir de quelles protections ils ont besoin.

Après le mouvement social historique de cet hiver, comment construire le rapport de forces nécessaire à un « jour d'après » qui aille dans le sens du progrès ?

Olivier Besancenot Si on espère des politiques qui imposent un choc de solidarité, des politiques émancipatrices, égalitaires, écologiques, il faut

au préalable être capable de stopper le rouleau compresseur des politiques libérales et autoritaires. Donc, que toutes les forces sociales, politiques et syndicales soient unies pour de bon. ■

par Julia Hamlaoui,





SOCIÉTÉ

Ehpad, le cri d'alarme

Alors que le nombre des décès dans les maisons de retraite explose, les personnels dénoncent l'insuffisance criante des mesures prises pour faire face à la pandémie.

L'épidémie invisible a cessé de l'être. Le nombre de victimes recensées du coronavirus dans les Ehpad a explosé au cours des derniers jours, passant de 371 personnes à 2 189 entre le 1er et le 5 avril. Aussi, la part des décès des résidents des maisons de retraite dans le bilan global des victimes de l'épidémie ne cesse de croître. Au niveau national, environ un tiers des morts du Covid-19 sont des résidents des maisons de retraite. Dans le Bas-Rhin, l'un des départements les plus touchés par le coronavirus, ce pourcentage frôle depuis lundi les 40 % (176 décès dans les Ehpad, 277 en dehors). Pour Hélène (1), aide-soignante dans un établissement d'Arles (Bouches-du-Rhône), le manque de matériel de protection explique en partie la vitesse de propagation du virus. Dans sa maison de retraite, le premier cas confirmé de coronavirus a concerné un membre du personnel, mardi dernier. Le lendemain, une résidente était contaminée et, à la fin de la semaine, une douzaine de résidents étaient suspectés. « J'ai fait la toilette d'une personne sur laquelle il y avait un doute, mais je n'avais pas de masque FFP2. J'ai eu peur. La résidente a toussé tout le long de la toilette, qui dure 40 minutes. Elle avait 39°C de fièvre. Nous sommes plusieurs à nous succéder dans la même chambre, pour la toilette, le goûter, les soins. Mais

on remet toutes la même blouse. J'ai ajouté un tablier en plastique et puis, sur le masque, j'ai attaché une taie d'oreiller... »

« Un seul masque pour 7 h 30 de travail »

Infirmière dans un Ehpad en campagne, près de Dijon, Cécile pointe elle aussi le non-respect des règles d'hygiène dû au manque d'équipements — « un seul masque pour 7 h 30 de travail », précise-t-elle. Elle déplore aussi le caractère tardif des restrictions au sein de son établissement. « Le 1er avril, un karaoké a été organisé avec les 45 résidents dans la salle commune... Du grand n'importe quoi ! » Délégué CGT des Ehpad du groupe privé Orpea, Guillaume Gobet, qui travaille à Royat, près de Clermont-Ferrand, confirme : « Sur mon établissement, on a mis en confinement le 27 mars. Mais on a continué pendant plusieurs jours à faire manger les résidents dans la même salle, les uns à côté des autres. Mes collègues me disent que, dans de nombreux Ehpad du Sud, c'est toujours le cas. » Certains résidents, sous dialyse, ont aussi fait des allers-retours entre Ehpad et hôpital. « S'ils ont été contaminés, toute la salle à manger peut l'être. »

Pour Cécile, de Dijon, la surcharge de

travail aggrave la situation sanitaire. « Tous les congés annuels ont été supprimés. Je travaille 6 jours sur 7. On est épuisées », lâche cette jeune infirmière qui explique pourtant avoir choisi ce métier « par passion ». Comment assurer une décontamination efficace quand on a une seule auxiliaire de vie pour 25 chambres ? interroge aussi Guillaume Gobet. « Résultat : une fois le Covid entré, les Ehpad deviennent des nids à virus. »

« Moi, j'achète des lingettes pour bébé pour nettoyer mes résidents », dit Cécile, qui ajoute : « On en est là dans les Ehpad. On compte le nombre de pommes de terre qu'on met dans les assiettes pour être sûrs de ne pas manquer à la fin du service. Quand on a travaillé toute sa vie, payer plus de 2 000 euros par mois pour ça, je trouve ça révoltant. » Une réalité qui n'avait pas attendu le coronavirus pour s'exprimer. « Cela fait trois ans, appuie Guillaume Gobet, qu'on dénonce cette situation auprès des ARS, du gouvernement. On a fait de nombreuses grèves. Mais nous n'avons jamais été pris au sérieux. Je ne sais plus comment faire pour être entendu. » ■

(1) Les prénoms ont été changés.

par Jean-Jacques Régibier,





SOCIÉTÉ

Des villages vacances pour les plus démunis

La caisse centrale d'activités sociales (CCAS) des agents de l'énergie propose à l'État d'ouvrir ses centres, partout en France, pour participer à la mise à l'abri des plus précaires.

Ce sont pas moins de 10 000 lits que la caisse centrale d'activités sociales (CCAS), gestionnaire des activités sociales des salariés des industries électriques et gazières, a décidé de mettre à disposition des plus démunis pendant la période de confinement imposée par la crise sanitaire actuelle.

« On a d'abord été sollicité par les préfectures, avec qui nous avons travaillé dès 2015, lorsqu'il a été question d'accueillir des réfugiés et des mineurs non accompagnés, indique Nicolas Cano, président de la CCAS. Des initiatives se sont d'abord mises en place localement et nous avons décidé d'informer le ministère de la Santé que nous étions disposés à ouvrir l'ensemble de nos villages et colonies de vacances, pour mettre à l'abri les plus précaires. »

Ce sont donc 45 centres de vacances et 70 accueils collectifs de mineurs, sur l'ensemble du territoire, que la CCAS a proposés au gouvernement pour répondre aux besoins des populations les plus fragiles, mais aussi des soignants. Dans le Grand Est, par exemple, deux sites devraient bientôt accueillir des travailleurs du secteur de la santé pour leur permettre d'être logés près de leur lieu de travail. Ailleurs, ce sont des mal-logés ou des exilés sans droits qui sont accueillis.

La solidarité, une valeur portée par le monde du travail

Pour l'instant, l'État ne s'appuie que sur une dizaine de centres. L'occasion, peut-être, pour le gouvernement, de se rendre compte, enfin, que les valeurs de solidarité portées par le monde du travail sont de véritables réponses aux besoins de la société, notamment en temps de crise. « Nous avions rencontré le sous-préfet du Gard, il y a quelques mois, alors qu'un squat d'exilés était menacé d'expulsion, se souvient Christian Coulet, président CGT de la caisse mutuelle complémentaire d'activités sociales (CMCAS) du Languedoc.

Nous avions alors proposé d'ouvrir nos centres pour les héberger. Il avait refusé de nous entendre, niant toute crise de l'accueil des réfugiés. Mais à l'annonce du confinement, il nous a directement contactés pour permettre la mise à l'abri des plus démunis touchés par le Covid-19. » Les choses avancent donc.

Une solution inespérée offerte aux autorités

Vendredi dernier, le directeur du centre CCAS d'Aimargues, dans le Gard, a ainsi donné les clefs de son

village vacances à la Croix-Rouge et à l'agence régionale de la santé (ARS). La caisse y dispose de 36 gîtes, soit 72 lits, qui seront dédiés au confinement des personnes malades issues de tous les dispositifs d'hébergement collectif du département du Gard.

Les agents de l'énergie offrent là une solution inespérée aux autorités de pouvoir subvenir aux besoins sanitaires des plus précaires. Il appartient aux représentants de l'État, au niveau local, de s'en servir. La préfecture de l'Hérault, par exemple, n'a pour l'instant pas su saisir cette opportunité, alors que la CMCAS du Languedoc lui propose de mettre à disposition son centre de vacances du Cap d'Agde.

En Corse, la CCAS Marinca, à Purtichju, permet, elle aussi, depuis lundi, à l'ARS de disposer de 50 logements à destination de personnes en grande précarité, n'ayant pas les moyens de se confiner. « Puisque notre résidence hôtelière est fermée, nous la mettons à disposition gratuitement, confie le président CGT de la CMCAS en Corse, Michel Fazzini. Cela permettra à des personnes de conserver leur dignité, de se protéger et de respecter le confinement. Aider les plus faibles, cela fait partie de nos valeurs. Si nous ne le faisons pas nous, qui le fera ? » ■

par Émilien Urbach,





POLITIQUE

Les insoumis mènent leur propre commission

Le mouvement multiplie les vidéoconférences, pour faire la lumière sur l'origine, la gestion immédiate et les réponses à apporter demain à la crise liée au Covid-19.

Tous les députés ne se satisfont pas d'une séance de questions au gouvernement par semaine, couplée à quelques réunions de la mission d'information Covid-19 chapeautée par Richard Ferrand. Le président de l'Assemblée nationale considère que « contrôler l'état d'urgence sanitaire et la gestion de la crise est le premier chantier » et que « faire la généalogie de la crise sera le second ». Mais pour les insoumis, les deux sont liés. « Le gouvernement considère que nous sommes dans une sorte de parenthèse politique et qu'après il y aurait un retour à la normale. Mais la normale n'est pas souhaitable, car c'est elle qui nous a amenés à la situation d'aujourd'hui », affirme Mathilde Panot. La députée FI, avec ses collègues Caroline Fiat et Éric Coquerel, ainsi que l'eurodéputé Manuel Bompard, coordonne ainsi une commission d'enquête « parallèle » menée directement par la France insoumise sur Internet.

Le mouvement a déjà auditionné de nombreux intervenants et met en ligne l'ensemble des contenus. Il appelle les citoyens à proposer des questions et des personnes à interroger. « Nous devons mener l'enquête et déterminer pourquoi nous sommes dans cette situation. Et proposer des solutions car le rôle d'une opposition politique est aussi de dire qu'il y a toujours d'autres chemins possibles », expose Mathilde Panot, qui

n'accepte pas de gober toutes les explications du gouvernement et de dire amen à l'ensemble des mesures prises.

Les insoumis ont notamment interrogé le porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France, Christophe Prudhomme, le directeur de recherche au CNRS Philippe Grandcolas, le syndicaliste chez Luxfer Axel Peronczyk, ou encore Pauline Londeix et Jérôme Martin, de l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament, et Jean-Jacques Fuan, ancien directeur de l'usine de masques de Plainpalais (Côtes-d'Armor), délocalisée en 2018. Ils en retirent plusieurs enseignements. « La sécurité sanitaire n'a pas été assurée aux Français, parce que les entreprises vitales ont été massivement délocalisées. Nous avons laissé faire la loi du marché. Elle a eu le dernier mot sur une production aussi essentielle que celle des médicaments. Il y a trente ans, 80 % de ceux consommés en Europe étaient produits sur place ; aujourd'hui, c'est seulement 20 % », dénonce l'élu FI.

La « non-souveraineté sanitaire » du pays, une situation pointée par Mathilde Panot

Elle affirme que « nous ne sommes

pas dans une gestion de crise mais dans une gestion de la pénurie ». La France « manque de tout, de lits, de personnels soignants, de masques, de tests, de médicaments, dont certains, indispensables en service de réanimation, sont produits en Inde et en Chine », s'alarme-t-elle. La députée pointe des décisions toutes récentes qui ont conduit le pays en situation de « non-souveraineté sanitaire », comme la fermeture de l'usine de Famar, à Lyon, « qui produit 12 médicaments thérapeutiques d'intérêt majeur », et celle de Luxfer, à Gerzat (Puy-de-Dôme), « seule entreprise d'Europe qui produit des bouteilles d'oxygène, fermée depuis mai 2019, année où Luxfer a fait le plus de profits ». Depuis, la France s'approvisionne à l'étranger.

« Il faut nationaliser et réquisitionner. Les salariés de Luxfer ont un plan de reprise et sont prêts à reprendre le travail. Or, le gouvernement ne répond pas. Il refuse de jouer son rôle de planificateur. C'est un choix idéologique de laisser Famar et Luxfer fermés alors que nous en avons besoin », insiste Mathilde Panot, pour qui l'exécutif n'est définitivement pas à la hauteur de l'enjeu. Ni avant ni pendant... Et sans doute pas après. ■

par Aurélien Soucheyre ,





SOCIÉTÉ

« Maman, ne va pas travailler, les morts sont dangereux »

Intérimaires envoyés sans protection, salariés sous pression malgré un salaire de misère : invisibles et longtemps non prioritaires, les agents du funéraire ont le sentiment d'avoir été sacrifiés.

« Comment allons-nous évacuer ces images plus tard ? s'interroge Sophie (1), conseillère funéraire. Nous devons soutenir les familles qui ont besoin de nos services, mais aussi nos familles. Mon fils cadet de 11 ans me dit : "Maman, ne va pas travailler, les morts sont dangereux, je ne veux pas que tu sois malade." Ma mère m'appelle tous les jours affolée, et je suis obligée de lui mentir pour la rassurer. » D'ordinaire, cette directrice d'agence parisienne accueille les proches des défunt, prend le temps de les conseiller pour la cérémonie d'adieu, leur tient la main, les accompagne en douceur. Un métier de l'ombre, dont elle était « fière », bien qu'il soit d'ordinaire craint par méconnaissance. Depuis que la contamination a atteint l'Île-de-France, cette mère de 45 ans travaille de 8 heures à 20 heures, toute la semaine et un samedi sur deux, sur la brèche et en stress. Elle téléphone souvent pour limiter les contacts avec les vivants, ou se couvre d'une protection complète pour faire des mises en bière, décontaminer la chambre funéraire, qui ne désemplit plus. « Je ne peux pas le dire à ma famille. Psychologiquement, l'idée même de l'empilement de cercueils est insoutenable. Une vraie torture. » Et l'annonce, vendredi, de l'ouverture des entrepôts de Rungis l'horrifie. « J'ai eu envie de pleurer. Le dépotoire (dispositif d'accueil temporaire – NDLR) a une capacité d'accueil illimitée. Les familles pourront s'y recueillir avant que le cercueil ne parte pour le crématorium, où il n'y a

plus de cérémonies organisées. C'est très violent pour ces familles-là, qui ne reverront plus jamais leurs proches. »

Un secteur aux mains du privé à 95 %, dominé par de grands groupes

Les 25 000 salariés des métiers du funéraire ont rarement choisi de travailler dans ce secteur. Une reconversion, la promesse d'une situation stable, rémunérée 1 500 euros en moyenne, sont autant de motifs par défaut qui leur ont fait pousser la porte d'une agence, d'une marbrerie, d'un cimetière. À 26 ans, ce chauffeur-porteur estime avoir pourtant trouvé du sens à ce métier car « ça n'a rien à voir avec mon BTS banque, ou quand j'étais chauffeur Uber. Là, je suis utile ». Et puis, « quand on enterre un jeune de 18 ans, ça met des gifles. On comprend qu'on a de la chance de se réveiller chaque matin », témoigne Pierre, chauffeur chez OGF, la plus grosse entreprise de pompes funèbres. La crise sanitaire a toutefois aggravé des conditions de travail déjà déplorables dans un secteur aux mains du privé à 95 %, dominé par de grands groupes, détenus par des fonds de pension. « Ils ont des moyens, mais ils ne les donnent pas aux porteurs », résume le jeune homme.

Chaque année, le chiffre d'affaires global du secteur en France atteint pourtant les 2,5 milliards d'eu-

ros. « Jouer avec nos vies, alors qu'on touche 1 400 euros, c'est choquant... » reprend le porteur. Nous entrons dans les hôpitaux et les Ehpad toute la journée, et on ne nous donne des masques et du matériel que dans des cas déclarés de coronavirus. Les équipes d'intérimaires ont été envoyées au début, sans matériel. Les anciens savaient qu'ils pouvaient exercer leur droit de retrait. Nous avons dû aller au conflit pour obtenir le matos. Je suis rentré le lundi 5 mars à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière : il y avait trois cas de décès par coronavirus. Le vendredi, les 23 cases de la chambre funéraire étaient remplies de corps contagieux. Je n'avais pas de masque, pas de blouse. Loin dans leurs bureaux, nos directeurs, eux, ne voyaient rien... » Après l'usage du droit de retrait, les choses sont rentrées dans l'ordre. Mais, aujourd'hui, les stocks s'amenuisent, et les recommandations se font moins strictes.

Des professionnels ballottés et pourtant mobilisés « par devoir »

Un mail, envoyé par le comité exécutif du groupe OGF, le 15 mars, a particulièrement scandalisé les salariés. « Pour organiser la continuité d'activité avec la fermeture des écoles et des crèches », OGF a cru bon d'autoriser... « la venue au travail avec son enfant » ! Un choc pour tous ces professionnels, déjà ballottés au gré des décrets et avis du Haut

Conseil de la santé publique, qui se contredisent chaque jour, autorisant ou non la manipulation des corps infectés, la mise en bière immédiate ou le transport des corps par housse non hermétique à visage découvert. Sans que personne connaisse aujourd’hui la durée de vie du virus après la mort du patient. Il a ainsi fallu attendre le 31 mars pour que le ministre de l’Intérieur daigne inscrire ces professions dans la liste des bénéficiaires prioritaires des personnels protégés. « Parfois, c’est en arrivant à l’hôpital que nous apprenons que le corps est contaminé, sans avoir prévu d’EPI (équipement de protection individuelle). Parfois, l’hôpital nous en fournit », confirme ce chauffeur. Dans le même mail signé OGF, pour

contrer d’éventuelles défections, l’entreprise précise que le système d’indemnisation proposé par l’État en cette période arrivera « en décalage » et pourrait « affecter des droits futurs pour les salariés sur leurs congés, sur le 13e mois, sur l’épargne salariale ». Des pressions de la direction très mal vécues par des salariés conscients d’« aller à l’abattoir » et pourtant mobilisés « par devoir », alors qu’un nouvel accord d’entreprise vient d’être signé, allongeant leur temps de travail à 12 heures, et restreignant le temps de repos à 9 heures.

« Nous arriverons à sortir de cette crise si nous ne perdons pas toute humanité », conclut la directrice

d’agence, qui a vu son activité quadrupler, et se réveille encore la nuit, craignant avoir contaminé les siens. Dans cette situation inédite, j’ai déjà pris des photos de cercueil pour les envoyer à des proches confinés trop loin, afin qu’ils gardent une trace. Certains agents filment aussi les cérémonies. Après la crémation, nous conservons les urnes, mais je propose de revenir plus tard pour de vrais hommages. Il va falloir faire preuve d’ingéniosité, de solidarité. Ou juste d’humanité. » ■

(1) Tous les salariés ont préféré témoigner anonymement, par peur de représailles.

par Karen Janselme,





FRANCE

Les entreprises mettent le chômage partiel à profits

Malgré les mises en garde de la ministre du Travail, qui a prévenu que les abus seraient lourdement sanctionnés, des sociétés demandent à bénéficier des aides de l'Etat tout en obligeant leurs salariés à travailler. En toute illégalité.

Les seront «lourdement sanctionnés», a prévenu la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Une menace directement adressée aux employeurs qui usent et abusent de l'activité partielle. Principal outil pour soutenir les entreprises dont l'activité est plombée par la crise sanitaire, cette mesure, aussi appelée «chômage partiel», leur permet de faire supporter tout ou partie de leur masse salariale à l'Etat, mais uniquement lorsqu'elles ne sont plus en capacité de faire travailler leurs salariés. Objectif du gouvernement, qui a largement ouvert les vannes du dispositif : freiner au maximum la vague de licenciements économiques qui menace de déferler sur le pays. Depuis la fermeture de nombreuses entreprises pour cause de pandémie, les demandes explosent. Derniers chiffres en date : 470 000 entreprises avaient fait appel à ce dispositif vendredi, concernant 5 millions de salariés, soit un sur quatre dans le secteur privé. Le tout pour un coût estimé à 15 milliards d'euros. Or, si le chômage partiel doit permettre aux entreprises bénéficiaires de tenir bon dans la tempête, certaines en font un usage plus que hasardeux. Voire s'y engouffrent par pur effet d'aubaine.

La combine est aussi simple qu'elle peut être crapuleuse dans le contexte de crise sanitaire et économique : sur simple requête automatisée auprès des services de l'Etat, une entreprise demande à placer ses salariés en activité partielle, tout en invitant ces

derniers, en toute illégalité, à continuer à travailler, le plus souvent en télétravail. Résultat : si la demande porte sur l'ensemble des heures de travail, elle se voit alors verser une aide de l'Etat couvrant la totalité des sommes dues à ses employés, soit 84% de leurs salaires net. Les entreprises obligées, par accord, de compenser les salaires à hauteur de 100%, devront toutefois débourser les 16% restants, mais une exonération de cotisations sociales et fiscales s'applique alors. De quoi alléger l'ardoise. Autre variante : dans certaines sociétés, le dispositif est seulement demandé pour une partie du temps de travail des salariés... mais ces derniers sont, eux, fortement incités à travailler à 100%.

«En cette période compliquée, des patrons sont prêts à faire travailler des salariés dont la rémunération est assurée au titre du chômage partiel. [...] Poliment, c'est illégal. Vulgairement, c'est de l'escroquerie», dénonce la CFDT de l'Oise. Sur le site de la branche cadres et techniciens de la CGT, les témoignages de salariés se multiplient. Ici c'est un employé d'une société de services de courtage en ligne, à Paris, qui témoigne : «Dans le cadre de la mise en place du dispositif, le service commercial est au chômage partiel à 80%, d'autres services sont à 50% en moyenne. Mais on demande explicitement aux salariés de travailler à 100%.» Autre exemple, dans une société d'étude en ingénierie. «On a reçu une note de service

le 17 mars nous informant de la mise en place du chômage partiel. Mais les premiers jours, beaucoup de salariés ont reçu des pressions pour continuer à travailler en télétravail, voire pour aller sur des chantiers», relate un élu du personnel. Selon ce cégétiste, le cas n'est pas isolé : «Dans notre secteur, des patrons se servent de l'activité partielle pour se faire rémunérer par l'Etat tout en envoyant les gars au boulot, assure-t-il. Ce qui est malheureux, c'est qu'à la fin c'est nous qui allons payer, avec nos impôts !»

Des contrôles faits a posteriori

Chez Solidaires, on recense aussi des abus. «On a le cas d'une entreprise qui a mis ses salariés en activité partielle à 100% tout en leur donnant encore des tâches à faire en télétravail et en leur disant que cela leur serait payé en heures supplémentaires plus tard», relate Eric Beynel, porte-parole de l'union syndicale. Selon le syndicaliste, qui plaide pour l'arrêt de toutes les activités non essentielles, certains employeurs ont toutefois fait volte-face ces derniers jours en renonçant au dispositif. Car, en face, le ministère du Travail se montre désormais intraitable. La semaine dernière, Muriel Pénicaud a précisé les sanctions applicables face à des situations qui s'apparentent à du «travail illégal» selon ses services : remboursement de toutes les sommes perçues, impossibilité de bénéficier d'aides publiques en matière d'emploi ou de formation professionnelle

pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans, mais aussi, sur le plan pénal, le risque pour le patron indélicat d'écopier de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende. Des sanctions «cumulables», précise le ministère, qui «invite les salariés et les représentants du personnel à signaler aux Direccte [directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ndlr] tout manquement». Reste que les services de l'Etat sont à l'heure actuelle saturés, souligne-t-on chez Solidaires, avec des contrôles qui ne pourront se faire qu'à posteriori.

Même son de cloche à la CFDT, alertée par ses adhérents d'usages plus ou moins licites de l'activité partielle. Parmi les témoignages reçus, celui d'un salarié d'une menuiserie : «L'atelier a été arrêté. Tout le monde a été mis en chômage partiel, mais on me demande de télétravailler le matin pour faire des plans.» Jeudi, sur France Info, Laurent Berger, le secrétaire général de la confédération, a dénoncé toutes ces formes d'abus. Epinglant à nouveau les entreprises qui ont les reins solides et optent quand même pour le dispositif. Dont l'opérateur télécoms SFR (propriété du groupe Altice, également actionnaire principal de *Libération*) : «Il faut aussi que des entreprises qui n'ont pas à faire de chômage partiel, qui peuvent s'organiser en télétravail, puissent le faire. Par exemple, SFR a fait une demande de mise en activité partielle de 5 000 salariés, 50% de l'ensemble de l'effectif. [...] Alors que cette entreprise pourrait s'organiser autrement.» Et le numéro 1 du syndicat d'ajouter : «Il faut aussi faire attention à ce que certaines entreprises, sur le dos de la collectivité nationale, d'une certaine manière au détriment d'autres salariés, d'autres entreprises, n'abusent pas non plus de ces dispositifs de chômage partiel.» L'actionnaire majoritaire d'Altice, le milliardaire Patrick Drahi, a defendu

la semaine dernière sa «très bonne décision» : «Je ne suis pas heureux de mettre des gens au chômage partiel [...] mais nous ne visons personne, les employés reviendront au travail après la crise», a justifié l'homme d'affaires.

Développeur web dans le secteur du tourisme, Pierre (1) fait partie de ces salariés en activité partielle à qui l'on a demandé de continuer à télétravailler. Mais pour lui, comme pour d'autres, la notion d'abus n'est pas si évidente à définir. «Officiellement, tous les salariés de la boîte sont en activité partielle à 50% ou plus. Mais, dans les faits, on demande à certains de faire un peu plus. Moi, je bosse à 90% alors que je suis supposé ne faire qu'un 50%. On est dans une zone grise. Rien n'est écrit, le message passe par les managers. Il n'y a pas de pression, mais on nous dit d'y mettre du nôtre. Et comme les gens sont stressés, qu'ils ont peur de perdre leur job si la boîte coule, ils acceptent.» Pour le trentenaire, il y a une «faille» : «Comment tu définis 50%?» Difficile, en effet, en télétravail, et sur certains métiers, de jauger de manière précise la charge de travail demandée et la durée de travail effectuée. De quoi rendre les contrôles plus complexes. Et le développeur web d'ajouter : «C'est sûr que l'entreprise essaye de profiter un peu de la situation, mais il y a pire comme truanderie, car elle est réglé côté salaires, on est payé à 100%. Et c'est vrai que la boîte ne va pas bien ; on est dans le tourisme, c'est un argument recevable.»

«On n'a pas trop son mot à dire»

Une zone grise que l'on retrouve aussi dans les entreprises ayant demandé des arrêts de travail pour garde d'enfants pour leurs salariés. Officiellement, ce dispositif mis en place par le gouvernement à la suite de la fermeture des crèches et des écoles ne doit être utilisé que lorsque le poste n'est pas compatible avec le

travail à distance. «Le télétravail doit être la règle», martèle la ministre du Travail. Mais des entreprises adoptent une lecture plus souple et proposent cette solution à leurs employés. Et là aussi, certaines n'hésitent pas à les inciter à continuer à télétravailler. Une situation tout aussi illicite et qui expose les employeurs aux mêmes sanctions pour travail illégal. «Travailler en étant en arrêt, c'est niet», tranche-t-on au ministère de la Santé. Une consigne qui est loin d'être suivie partout. Exemple avec Elsa (1), salariée dans l'édition web et mère isolée. En arrêt de travail pour garde d'enfants, elle a d'elle-même proposé à ses supérieurs de continuer à travailler un peu à distance. «Officiellement je suis en arrêt, mais comme l'équipe était vraiment sous l'eau, j'ai proposé d'être en renfort», explique-t-elle. Une proposition bienvenue pour sa hiérarchie. Mais s'occuper d'un enfant en bas âge tout en travaillant le soir est vite devenu «un marathon difficilement tenable» au bout de deux semaines. De quoi convaincre son employeur de finalement lui trouver un remplaçant.

Autre cas de figure avec Paul (1), salarié d'un cabinet d'expertise comptable francilien, en arrêt de travail, chez lui avec ses deux enfants en bas âge, depuis mi-mars. Mais sans avoir lâché son clavier d'ordinateur. Loin de là. «On est en plein boom, nos clients se posent beaucoup de questions. On ne peut pas les lâcher. Ils ont des problèmes de trésorerie, ils ne savent pas comment payer les salaires. Il va y avoir des dégâts... Et puis j'ai toute une équipe derrière moi ; si je m'arrête, c'est vraiment problématique pour le cabinet», pointe-t-il. Sa femme étant en télétravail, ils doivent tous deux jongler entre logistique familiale et dossiers. Lui estime travailler à 70% par rapport à ses journées habituelles. Son employeur ne lui a guère laissé le choix. «C'est une entreprise où l'on n'a pas trop son

mot à dire», précise-t-il. Au début, il devait même justifier quotidiennement toutes ses heures de travail. Depuis, ses supérieurs se sont ravisés. «*Ce qui enlève pas mal de pression*», note Paul qui, par sens du de-

voir, accepte tant bien que mal la situation mais se dit aussi «*très fatigué*». Et l'expert-comptable de conclure : «*Ce qui est marrant, c'est ce qu'on ne donne pas du tout les mêmes conseils à nos clients. On leur dit plutôt*

de rester dans le cadre légal.»

(1) Le prénom a été changé. ■

par Amandine Cailhol





Pour la fin de mandat, le Covid dicte ses lois

Face à l'embouteillage de textes à venir après la crise, certains risquent d'être sacrifiés (retraites), d'autres accélérés (dépendance).

L'article 49.3 pour expédier le débat sur la réforme des retraites à l'Assemblée nationale et deux motions de censure débattues dans un hémicycle plein qui se préoccupait alors peu de «distanciation sociale». C'était il y a cinq semaines, qui semblent remonter à un siècle. Depuis, le train des réformes est à l'arrêt, Emmanuel Macron ayant annoncé la suspension des réformes en cours, «à commencer par [celle] des retraites».

Outre ce texte envoyé au Sénat, sont coincés dans les tuyaux celui sur l'audiovisuel voté en commission à l'Assemblée, sur la bioéthique, ou un mal nommé projet de loi Asap (simplification de l'action publique, aussi acronyme de «dès que possible» en anglais). Et les nouvelles règles de l'indemnisation chômage sont repoussées au 1er septembre. Mais quand le Parlement tournera à nouveau, les réformes en stand-by seront-elles déconfinées ? «On n'a pas de vision claire du calendrier puisqu'on n'a pas de date du retour à la normale», pose le président du groupe LREM, Gilles Le Gendre.

«Suspendre les désaccords». Dans la majorité, beaucoup imaginent le programme de l'avant-Covid congelé pour longtemps. «A chaque fois que l'exécutif a reporté une réforme, elle a été enterrée», comme la taxe carbone

ou la réforme constitutionnelle, rappelle un élu LREM. Et la volonté d'Edouard Philippe de «suspendre au maximum les désaccords» sent le roussi pour le texte «retraites». «*On devra relancer l'économie et répondre aux inquiétudes sociales. Cette réforme risque de paraître très décalée*», pressent le député Ludovic Mendes. D'autres veulent croire que son heure reviendra. «*La stabilisation du système de retraites sera plus nécessaire que jamais*», juge le patron du groupe Modem, Patrick Mignola.

De l'avis général, la crise - sanitaire puis économique - rebattrà les cartes. «*Il faudra privilégier des axes qui y répondent et qui rassemblent*, analyse le député LREM Florent Bouidié. *L'agenda va se resserrer sur ces orientations stratégiques.*» Parmi les priorités, une loi de finances rectificative va s'imposer, de même pour le budget de la Sécu, ainsi qu'un plan pour réparer l'hôpital. «*On devra encore légiférer sur le plan sanitaire, ratifier les ordonnances et sûrement voter d'autres habilitations pour aider les entreprises*», prédit Mignola. «*Il faudra concilier la réparation du pays et des transformations profondes*», complète Le Gendre.

Relocalisation, réindustrialisation, services publics mais aussi certains sujets déjà à l'étude que l'épidémie met en exergue. «*Ehpad, soignants :*

on voit à quel point la dépendance est une question criante», souligne Aurorre Bergé. Rapportrice du projet de loi audiovisuel, elle juge aussi ce sujet d'actualité : «*Ce n'est pas le plus visible mais il y a une question de souveraineté sur l'information et la création.*» Et de nombreux marcheurs veulent tenir la promesse de la PMA pour toutes.

«Shaker». Un embouteillage législatif est donc à prévoir. Quid du chantier de trois mois prévu à partir de juillet pour rénover la verrière du Palais-Bourbon ? «*On nous a dit de manière informelle qu'on siégerait probablement une bonne partie de l'été*», glisse un député. Bruit revenu à l'oreille de plusieurs élus.

A LREM comme dans les autres partis, beaucoup veulent par ailleurs réfléchir au «monde d'après». Un responsable de la majorité modère aussi la tentation d'*«agiter la boîte à idées comme un shaker»* : «*Le quinquennat a subi un séisme. On ne pourra même pas présenter un bilan des trois premières années, tout ça est balayé. La crise a dévoilé des failles : on doit y répondre en rassemblant les Français, sans creuser excessivement les déficits. Le tout en dix-huit mois balisé d'échéances électorales... c'est un petit peu compliqué.*» ■

par Laure Equy





EVENEMENT

Des dirigeants mis en cause pour la gestion de la pandémie

Dans de nombreux pays occidentaux, de plus en plus de politiques et de hauts fonctionnaires se voient demander des comptes. En cause, déni de la pandémie, manque de tests et équipements, ou gestion approximative de la prophylaxie.

Déni de la pandémie, mesures prophylactiques tardives, manques de tests et de masques... Les mises en cause politiques, voire juridiques, se multiplient dans les pays occidentaux contre des ministres ou des hauts fonctionnaires.

Certes, l'union sacrée contre le Covid-19 gêne les partis d'opposition tentés de demander des comptes aux gouvernements. Pour l'instant, aucune motion de censure ou procédure de destitution n'a d'ailleurs été lancée au niveau national contre quiconque dans une démocratie. Même si de nombreuses plaintes ont été enregistrées aux Etats-Unis pour exiger diverses mesures ou compensations financières.

« Soupçons d'impréparation »

Ce qui n'empêche pas, des deux côtés de l'Atlantique, des critiques politiques, ou médiatiques sur telle ou telle mesure jugée trop tardive ou insuffisante. Donald Trump est accusé par des médias et des figures des démocrates d'avoir longtemps minimisé la pandémie et le gouverneur de Géorgie, Brian Kemp, est sur la sellette pour avoir reconnu qu'il croyait jusqu'à jeudi dernier que le Covid-19 n'était pas contagieux. Les autorités espagnoles sont critiquées pour avoir continué d'autoriser très tardivement de grands rassemblements, notamment la marche des femmes le 8 mars

défilant aux cris de « le machisme tue plus que le coronavirus ». En France, le « Journal international de médecine » s'interrogeait dès le 6 mars sur « les soupçons d'impréparation » qui « se multiplient » et pointait des situations « inquiétantes » de pénurie de masques FFP2, ainsi que le « déni » des autorités.

Au Royaume-Uni, la polémique a porté sur le temps mis par le gouvernement de Boris Johnson à admettre que sa stratégie d'immunité collective était intenable. Le Premier ministre britannique est, d'ailleurs, hospitalisé depuis dimanche. Au Brésil, des manifestants réclament la destitution du président Jair Bolsonaro pour son déni de la pandémie. Confinés eux-mêmes par peur du Covid-19, ils s'adonnent à un « panelaço », pratique courante en Amérique du Sud qui consiste à manifester son mécontentement depuis sa fenêtre en tapant sur des casseroles.

Avalanche de plaintes

Des collectifs de citoyens, des proches de malades et, surtout des syndicats de personnel soignant n'hésitent pas à porter plainte en nom collectif, généralement pour mise en danger de la vie d'autrui ou violence involontaire.



Les premiers sont 400 vacanciers allemands et scandinaves qui demandent depuis mi-mars des comptes aux autorités du Tyrol autrichien accusées d'avoir laissé se développer un foyer de contamination. Une partie de la classe politique autrichienne a d'ailleurs dénoncé une gestion « scandaleuse » de ce foyer épidémique. Le gouvernement n'a pas exclu que « des fautes aient été commises », promettant un audit lorsque la crise sera passée.

En Roumanie, médecins et infirmiers, qui représentent un dixième des cas recensés dans le pays, estiment être « envoyés à la mort les mains nues » et ont lancé des pétitions et des procédures judiciaires.

En France, une dizaine de plaintes contre le Premier ministre, Edouard Philippe, l'ex-ministre de la Santé, Agnès Buzyn, et son successeur, Olivier Véran, la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, ou bien la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, ont été déposées auprès de la Cour de justice de la République, seule instance habilitée à juger des ministres pour, par exemple, des négligences dans l'exercice de leurs fonctions. On dé-

nombrait parallèlement, lundi, sur une plateforme dédiée lancée fin mars 130.000 plaintes contre le gou-

vernement. Un nombre sans équivalent au monde. ■

par Yves Bourdillon



EVENEMENT—ÉPIDÉMIE

« La question de la justice sociale va s'imposer au coeur du débat »

Question : Quelles seront les premières conséquences économiques et sociales qui pourront être tirées de cette crise ?

La période qui va s'ouvrir relève de l'inconnu, puisqu'elle ne ressemblera vraisemblablement pas à 2008. Pour le moment, l'économie et le monde du travail sont congelés et sous perfusion d'argent public. Chacun se demande évidemment combien d'entreprises resteront debout, lorsque la machine redémarrera. Cela dépend beaucoup à la fois des mesures qui seront prises par le gouvernement et des conditions du déconfinement : plus ou moins rapide, plus ou moins partiel sur le plan sectoriel, géographique ou générationnel. Or, sur tous ces paramètres, l'incertitude est grande, et génère une angoisse d'autant plus importante qu'elle ajoute une forme de confinement temporel - où allons-nous ? - au confinement spatial qui nous est imposé par le virus.

Question : Il est donc impossible de voir plus loin que la crise sanitaire ?

L'insécurité économique reste, à ce stade, évidemment secondaire par rapport au risque vital et immédiat. Mais déjà, nous observons, à l'état de signaux faibles, les prémisses d'une tension sociale, d'un sentiment ravivé de « deux poids, deux mesures » entre les « premiers de tranchée » - caissières, livreurs, etc. - et ceux qui sont aux plus hauts échelons dans le monde économique, souvent en télé-travail, et dont la reconnaissance financière et symbolique a toujours été

traditionnellement bien supérieure.

Question : Anticipez-vous des mouvements sociaux de grande ampleur, une fois la crise passée ?

L'insécurité économique va succéder à la question sanitaire au fur et à mesure que le péril imminent s'éloigne. Or la question de la justice sociale risque de s'imposer au coeur du débat politique, et ce pour plusieurs raisons : d'abord, parce que les signaux faibles cités plus haut laissent craindre que la grille de lecture qui a marqué le quinquennat jusqu'ici - avec le symbole de la réforme de l'ISF notamment - finira par reprendre le dessus. Ensuite, parce que les dégâts économiques risquent d'être conséquents, notamment dans les rangs des « premiers de tranchée », qui sont en général les premiers sacrifiés d'une crise. Ils le vivront d'autant plus mal qu'ils ont retrouvé, pendant le confinement, une reconnaissance symbolique, sinon pécuniaire, dont ils estiment manquer cruellement en temps normal. Au coeur des entreprises, il y a d'ores et déjà des tensions entre l'encadrement, jugé protégé et en télétravail, et ceux qui sont exposés, sur le terrain. Cela promet des lendemains tendus en matière de dialogue social, sauf à ce que les dirigeants prennent des mesures de justice et d'exemplarité rapidement.

Question : Comment anticipiez-vous l'évolution de l'opinion ?

La question de la justice sociale risque de revenir via le débat sur la facture de la crise. L'opinion com-

mence à se demander « qui va payer ? ». Il sera difficile de faire accepter aux « gilets jaunes » d'hier, souvent en première ligne aujourd'hui, ou à des classes moyennes précarisées par la crise, de payer une facture dont ils estiment ne pas être redevables. De ce fait, le plus grand défi du gouvernement pour les mois qui viennent sera de gérer cette transition à venir entre priorités sanitaires et sociales.

Question : Est-ce que cette crise sanitaire pourra changer le modèle français ?

Je ne crois pas à des bouleversements à la fois imprévis et majeurs en matière de production ou de consommation, mais à une accélération possible de phénomènes et tendances qui étaient déjà à l'oeuvre, parfois à l'état de signaux faibles, dans nos sociétés. Par exemple, l'aspiration à manger plus sain, plus local. La demande de transparence sur la provenance des produits et leurs conditions de fabrication, y compris en matière de respect de l'humain et de l'environnement. L'accélération de l'extension du télé-travail, et le basculement numérique de nombreuses activités. Beaucoup de Français qui y étaient réfractaires ont ainsi découvert l'e-commerce ou le drive.

On peut encore citer la demande, qui va s'accentuer, d'exemplarité des pratiques et rémunérations au sein des entreprises, qui sera portée par les « premiers de tranchée ».

Question : Faut-il penser aujourd'hui « le jour d'après » comme le font déjà

certains responsables politiques ?

On entend ces jours-ci qu'il serait malvenu de penser l'après, alors que nous n'avons pas atteint le pic de la crise. Rien ne me semble plus faux : l'après-Seconde Guerre mondiale s'est pensé pendant le conflit, et ce pour tous les courants idéologiques, du programme du Conseil national

de la Résistance (mars 1944) au rapport Beveridge au Royaume-Uni (1942), jetant les bases d'un Etat social, jusqu'au fameux « Road to Serfdom » de Hayek (1944), ou encore à la déclaration de Philadelphie posant que le travail n'est pas une marchandise et que la pauvreté « est un danger pour la prospérité de tous ». ■

par Grégoire Poussielgue

Chloé Morin

Directrice de l'Observatoire de l'opinion à la Fondation Jean-Jaurès





PME & RÉGIONS—AÉRONAUTIQUE

Mecachrome soigne le dialogue social pour retravailler

Plus de la moitié du personnel de Mecachrome a repris le travail. Les huit usines françaises de l'équipementier aéronautique tournent tous les jours après l'adoption des gestes barrière, et une consultation régulière des syndicats.

Prise de température à l'entrée, adoption d'une demi-heure tampon à chaque changement d'équipe, nettoyage du poste de travail par l'opérateur... L'équipementier aéronautique et automobile Mecachrome a élaboré de nouvelles procédures afin de reprendre le travail depuis le 23 mars, pour suivre ses clients. Après trois à quatre jours d'arrêt total lors de la première semaine de confinement, qui a permis une désinfection des sites, l'industriel est parvenu à revenir à une activité 7 jours sur 7, même si certaines équipes sont très restreintes.

Hier, entre les congés, les arrêts maladie, les gardes d'enfants, plus de la moitié du personnel des huit usines françaises était à son poste. « Les ateliers tournent avec 50 à 80 % de l'effectif », évalue Christian Cornille, président du groupe français, qui emploie 3.000 personnes, dont 1.850 en France. Malgré les réticences des syndicats, le travail a donc repris

pour ce fournisseur majeur d'Airbus, Safran et Stelia. « Nous sommes opposés à cette reprise qui met en danger la santé des salariés, mais nous sommes conscients de la situation fragile de l'entreprise », explique Jacky Chauvière, délégué central FO, qui rappelle que le coronavirus a eu pour effet de suspendre le plan de transformation que s'apprétait à présenter Christian Cornille le 18 mars. De son côté la CFDT prône un arrêt de 15 jours pour tous les sites.

Tensions

Il y a bien eu quelques tensions, comme un débrayage à Amboise (Indre-et-Loire) une nuit de la semaine dernière. « La direction a fermé les douches pour les opérateurs de nuit. Elle les a rétablies à condition que les utilisateurs les nettoient eux-mêmes », raconte Jacky Chauvière, qui reste sceptique face à la complexité des mesures de sécurité sanitaire. Le comité de direction se

réunit à distance chaque jour. Les syndicats sont conviés à des points réguliers. « Nous avons l'habitude de discuter », reconnaît Jacky Chauvière (FO), bien conscient que le plan social resurgira dès que la crise s'atténuerait.

« Travailler ensemble permet de trouver les meilleurs compromis sur le terrain, explique Christian Cornille, qui admet un niveau d'appréhension important parmi les salariés. Il faut qu'on soit capable de comprendre, nos règles de vie changent, nous devons faire preuve de bienveillance. » Ce qui amène à un point de convergence inédit entre syndicats et direction : les pointeuses n'ont plus cours chez Mecachrome en ce moment.

Correspondant à Tours ■

par Stéphane Frachet





L'ACTU—ENQUETE

Les psys AUSSI sont en première ligne

Chez les confinés, stress et angoisse sont parfois au rendez-vous et personne n'est à l'abri d'un coup dur. Pour soutenir les personnes les plus fragiles, des professionnels et des associations se sont organisés. Explications.

Par Aurélie Foulon

Les premiers jours ne semblaient qu'une parenthèse, la perspective de faire une pause dans un quotidien parfois sans temps mort. Mais alors que débute la quatrième semaine de confinement, le moral peut flancher. « Les effets négatifs commencent à se faire sentir après dix jours en moyenne, constate Caroline Baclet-Roussel, présidente de la coordination Ile-de-France de la Fédération française des psychologues et de psychologie (FFPP). C'est toujours psychologiquement très éprouvant surtout qu'on ne sait pas combien de temps va durer ce confinement. » Quels effets et quelles solutions pour chacun ?

Des inégalités sociales encore plus frappantes

Mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade, ironisait Francis Blanche. Un dicton qui se vérifie en cette période de confinement et de crise sanitaire, où les conditions de vie varient profondément. « Entre ceux qui sont seuls et désœuvrés et ceux qui sont en télétravail et surchargés, entre famille qui se retrouve dans une grande maison avec jardin ou celle qui vit à huit dans 50 m² sans espace extérieur, les conséquences ne sont pas les mêmes », résume Caroline Baclet-Roussel. « Les conditions matérielles, le niveau de menace financière lié au chômage partiel ou l'inquiétude pour la pérenité

de son emploi sont des facteurs essentiels », appuie Christine Manuel, secrétaire régionale du Syndicat national des psychologues.

Les maux du confinement

« De manière générale, cette crise génère un stress psychologique lié à une situation de contrainte, décrit Caroline Baclet-Roussel. Même si là on sait que c'est pour notre bien. La traduction la plus fréquente, c'est un sentiment de déprime, d'anxiété et d'isolement social. » L'isolement tend à « exacerber les troubles ». « Les anxieux de nature vont l'être davantage, les troubles du sommeil s'accentuent, la colère ou la tristesse s'amplifient et augmentent les risques chez certains, plus fragiles, souligne la spécialiste. Tout dépend de la structure de personnalité de chacun. »

Les aidants particulièrement exposés

Un conjoint handicapé, un parent dépendant, une maladie psychique, un enfant autiste... Le confinement peut vite tourner au cauchemar pour les personnes handicapées et leurs proches. « Quand un enfant autiste sévère est coincé 24 heures sur 24 avec des parents en télétravail, ça peut être extrêmement difficile », décrypte Christine Manuel.

Attention aux ados

« Les adolescents qui ne vont pas bien en période normale sont fragiles », constate Guy Benamozig, le directeur de l'association La Vita qui se consacre aux 13-25 ans en mal-être. « Rester constamment en famille génère forcément un sentiment de saturation. Souvent, ces jeunes ont besoin de se dépenser physiquement. Avec le confinement, beaucoup vont de plus en plus mal. »

Des conseils pour garder le moral

Caroline Baclet-Roussel recommande de « garder un rythme aussi proche que possible de l'habituel, de se créer de nouveaux rendez-vous avec des séances de yoga, de gym ou de concerts en ligne ». Il faut aussi « préserver les contacts sociaux via le téléphone, les appels visio, les écrits avec la famille et les amis ». Si le moral est en berne, mieux vaut en discuter directement avec ses amis et garder à l'esprit « qu'on est tous dans la même situation ». Christine Manuel préconise « la mise en place de groupes de parole pour les confinés ». « Le groupe en tant que tel est un outil psychologique. Les gens qui sont dans la même situation que vous peuvent vous aider. Par effet miroir, on est parfois plus à même d'aider et d'accueillir l'aide », détaille la psy.

La FFPP met en ligne des conseil aux professionnels pour la téléconsulta-

tion mais aussi une contribution au soutien des familles, notamment des vidéos pour mieux gérer le confinement avec des enfants ou prévenir le burn-out parental en situation de confinement. Si cela ne suffit pas, les confinés en souffrance peuvent choisir de se tourner vers des professionnels. « De nombreux psychologues ont mis en place des téléconsultations pour continuer à suivre ceux qui le souhaitent, expliquent nos deux spécialistes. Et les plateformes proposant une écoute se développent, tandis que d'autres se créent. »

Ces spécialistes sont à votre écoute

« Le numéro vert 0800.130.000 (NDLR : 24 heures 24 et sept jours sur sept), initialement mis en place pour répondre aux questions sur le Covid-19, fait désormais office d'aide psychologique et redirige les appelants vers la Croix-Rouge (lire ci-contre) ou les cellules d'urgence médico-psychologique », précise Chris-

tine Manuel. Outre les plate-formes dédiées aux soignants, les caisses de retraite, certaines entreprises, des communes, des conseils départementaux ou des associations ont ainsi étoffé leurs équipes, souvent grâce au renfort de psychologues. Il est donc possible de bénéficier d'une écoute professionnelle gratuitement, notamment grâce à « Psy Ile-de-France » plate-forme lancée par l'Agence régionale de santé et joignable au 01.48.00.48.00.

Dernier conseil de Caroline Baclet-Roussel : « Assurez-vous d'avoir affaire à un psychologue formé et diplômé, en vérifiant qu'il est bien détenteur d'un numéro Adeli (NDLR : répertoire national d'identification des professionnels de santé) : c'est la garantie d'avoir un interlocuteur titulaire d'un master 2 ou d'un DESS en psychologie. »

Les sophrologues aussi proposent un soutien, destiné en priorité au personnel soignant. C'est ainsi qu'à l'initiative d'un professionnel, un an-

nuaire a été mis sur pied pour répondre aux diverses demandes dans ce domaine*. « Je travaillais déjà dans le domaine hospitalier, ça m'a donné l'idée de cet annuaire qui permet de trouver un sophrologue près de chez soi, explique Fabien Rohrbacher, le co-fondateur de I Love Sophro. Aujourd'hui, ce sont déjà plus de 1 000 professionnels qui sont inscrits. J'ai contacté tous les CHU pour leur indiquer l'existence de cette possibilité pour les soignants sur le front, mais également les pompiers ou les ambulanciers, de bénéficier gratuitement d'une séance de relaxation. Même en visioconférence, ça fonctionne et permet de mieux gérer le stress et l'angoisse. » Les non-soignants peuvent eux aussi bénéficier d'une première séance gratuite. ■

Lp/yann foreix

Lp/yann foreix

* www.ilovesophro.com/annuaire-corona/submit/





UNE DEP-YVELINES

Les gardiens de Versailles Habitat toujours sur le pont

L'office HLM met à l'honneur ses agents, qui continuent d'assurer leur mission auprès des locataires, malgré les risques d'infection.

Yvelines

Par Laurent Mauron

Malgré la crise sanitaire, malgré le danger invisible qui menace, les petites mains de Versailles Habitat continuent imperturbablement leur travail. La direction de cet opérateur du logement social qui en gère 3 300 à Versailles et 1 000 à Guyancourt, vient d'ailleurs de rendre hommage à ses agents d'entretien, gardiens d'immeubles ou de secteurs.

« Ils s'appellent Myriam, Juan, Robert, Arnaud, Patrick, Didier, Roman, Stéphanie... Ce sont les gardiens de Versailles Habitat et ils démontrent qu'ils savent que leur travail est indispensable au bon fonctionnement de notre société » peut-on lire sur le fil Twitter de Michel Bancal, le président de l'office, photos des intéressés à l'appui. « Tout ce qui peut valoriser leur action en ce moment mérite notre attention. Ils font un travail formidable dans des conditions peu favorables », commente ce dernier.

Ces travailleurs, habituellement dans l'ombre, ce sont, par exemple, Eric Gullung et Arnaud Zhara qui, masques sur le visage, continuent d'arpenter les résidences en tant que gardiens de secteur.

Eric a plusieurs résidences à sa charge à Versailles, du côté du boulevard Richard Mique et de la rue du Champ-Lagarde dans le quartier de

Montreuil. « Je me débrouille comme je peux pour faire le tour. On a tous la trouille d'attraper le virus en touchant les boîtes aux lettres ou les poignées de portes. La peur est là mais les protections - gants, le gel et les masques - nous ont été données dès le début », raconte Eric. Lors de chaque tournée, ce dernier ne manque pas de prendre des nouvelles. « J'essaie de me renseigner sur les personnes âgées qui restent cloîtrées chez elles en demandant aux voisins », lâche-t-il avant de se féliciter que les « petits » métiers soient aujourd'hui, enfin mis à l'honneur. « Sans nous, la vie s'arrêterait. Cela garde le lien social », renchérit Arnaud Zhara. Lui, c'est le gardien du secteur du Pont-du-Routoir, un sacré morceau avec ses 40 bâtiments dans ce secteur sensible. « On gère encore toutes les urgences, comme les fuites d'eau ou les pannes d'électricité et de chauffage mais on essaie surtout de travailler par téléphone. Toutes nos loges sont fermées pour éviter les contacts mais ça n'empêche, le confinement ne marche qu'à 80 % ici. Pas plus. C'est dommage », soupire-t-il. Tous les matins, il débute sa tournée par les commerçants du coin et garde le contact avec les équipes de nettoyage, surtout au lendemain du ramassage des encombrants, comme c'était le cas mercredi. « J'ai peur de tomber malade. C'est une période compliquée psychologiquement mais on s'y fait un peu mieux maintenant », souligne-t-il.

Mille personnes âgées à

suivre de plus près

Celle qui entretient le lien entre eux, c'est Pascale Alfonsi, la responsable de la proximité chez Versailles Habitat qui veille, comme le lait sur le feu, sur ses 38 agents : hommes et femmes de nettoyage, gardiens d'immeubles, de secteur et leurs chefs. « Je ne les lâche pas car ils travaillent avec le doute », affirme-t-elle.

Et de raconter comment, « tous les jours », elle les appelle pour « organiser » et, surtout, « prendre la mesure » de leur « état d'esprit ». « S'ils ont un problème, ils savent qu'ils peuvent me déranger n'importe quand », assure-t-elle. Pascale Alfonsi relève un travail « remarquablement » réalisé par ces 38 personnels de terrain. Elle leur a également fourni une liste de 1 000 personnes âgées sur l'ensemble des secteurs, des septuagénaires, voire plus, dont il faut prendre des nouvelles. « Le soir, quand j'applaudis les soignants à la fenêtre, je le fais aussi pour mes équipes. Ils ont tellement de bienveillance. Ils le méritent », conclut-elle. Versailles Habitat fait partie des 120 adhérents à l'Aorif (Association des organismes de logement social d'Île-de-France) qui gèrent à eux tous 1,3 million de logements soit 3 millions d'habitants dans la région. L'association elle aussi souligne l'importance du rôle des gardiens et de tout le personnel, les remerciant « pour leur engagement au service du bien commun. » Mais l'Aorif appelle aussi les locataires à les aider en res-

pectant « les gestes de prévention. » « Les contraintes résultant du confinement sont lourdes, mais elles sont essentielles pour limiter la contagion, poursuit-elle. Les espaces et équipements communs ne doivent en aucun cas être occupés, qu'il s'agisse des halls et circulations, des espaces de jeu, des parkings et terrains de sport. » ■



Arnaud Zahra, ici au Pont-du-Routoir à Guyancourt, sillonne tous les jours le quartier.





TERRITOIRES

« La reprise d'activité dans le BTP ne pourra être que progressive »

Le gouvernement et les organisations professionnelles des entreprises du BTP se sont mis d'accord sur le Guide des bonnes pratiques du BTP. Publié le 2 avril au soir par l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), il rassemble les préconisations en matière de gestes barrières à mettre en œuvre sur les chantiers pour garantir la sécurité et la santé des salariés. Et ainsi permettre la reprise de l'activité du secteur. Thierry Ducros, président de la FFB 34, fait le point sur la situation de la filière dans l'Hérault.

La Tribune : Tous les chantiers sont-ils à l'arrêt dans l'Hérault ?

« Thierry Ducros : « Quasiment tous, quelques-uns ont été maintenus, à notre grand désespoir, à Montpellier et Béziers. Ce que l'on craint, c'est que de gros chantiers continuent à tourner sans que les gestes barrières soient respectés et mettent la santé des gens en danger. Certains prétendent qu'il s'agit de travailleurs détachés qui n'ont pas droit au chômage partiel... On a aussi quelques chantiers qui ont été maintenus à cause de la pression de certains maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre. On a mis le hola ! A la Région, la présidente Carole Delga a demandé l'arrêt des chantiers, et on attend maintenant les ordres de service, tout comme ceux du Conseil départemental, de la Métropole de Montpellier ou des donneurs d'ordres importants. Les ordres de service sont nécessaires et c'est une de nos priorités, car dès lors qu'il y aura la reprise, ils permettront de tout remettre à plat, de ne pas appliquer les pénalités de retard et de recaler les plannings en tenant compte de la période de confinement mais aussi des mesures barrières qui vont faire baisser la productivité sur les chantiers de 20 à 30 %. »

Le guide des bonnes pratiques du BTP, publié le 2 avril, a pour objectif de réunir les conditions d'une poursuite de l'activité du

secteur en sécurité pour les salariés. Comment les acteurs du bâtiment vont-ils se l'approprier ?

« « Ce n'est pas un sauf-conduit. C'est un guide de préconisations validées par trois ministères (Santé, Travail et Logement, NDLR) qui doit permettre au chef d'entreprise de répondre à son obligation de moyens envers ses salariés et de reprendre progressivement les chantiers. Si le chef d'entreprise ne peut pas les appliquer sur le chantier, l'activité ne doit pas reprendre... Ce guide est une remise à plat complète de la manière de travailler dans le bâtiment. Il n'est pas là pour un mois ou deux ! Ces pratiques seront valables au moins jusqu'à la fin de l'année. En parallèle, la FFB travaille sur des fiches pratiques qui viendront décliner les préconisations du guide à plusieurs niveaux. Par exemple, le travail chez les particuliers, le travail en maintenance, le travail suivant les types de chantiers et leur complexité. Il y aura aussi une fiche de poste pour le référent Covid dans l'entreprise, avec ses prérogatives, ses moyens d'actions ou de rétorsion. Le guide demande aussi à ce que le maître d'ouvrage désigne un référent Covid par chantier. »»

La clarification de ces mesures de sécurité va-t-elle permettre la reprise de l'activité dans le secteur ?

« « L'objectif pour nous, ce serait une

reprise progressive des chantiers à partir du 20 avril. Le premier problème auquel on est confrontés, ce sont les masques. C'est un sujet préoccupant : la semaine dernière, nous avons essayé de voir avec nos principaux fournisseurs quand ils pourraient nous les fournir et la FFB comptait avoir un stock-tampon pour dépanner les petites structures. Les fournisseurs n'ont commandé que des masques FFP2, or le préfet a rappelé que tous les masques FFP2 seraient réquisitionnés pour le secteur médical. Et les fournisseurs n'ont pas de masques chirurgicaux disponibles... Quoiqu'il en soit, la reprise d'activité ne pourra être que progressive car les entreprises ne pourront pas être sur tous les chantiers en même temps. Je suis en train de faire travailler trois groupes de travail - gros œuvres, corps d'état techniques et corps d'état secondaires - sur les mesures barrières liées à chacun et sur la co-activité entre eux. »»

Dans quel état d'esprit sont les entreprises du bâtiment aujourd'hui ?

« « Je rappelle que le BTP est le 1^e employeur privé du département... On a besoin psychologiquement et financièrement de reprendre le travail, et le plus rapidement possible. Mais on ne peut pas le faire à n'importe quelles conditions. On travaille également sur le coût de cette reprise, car ça ne se fera

pas sans incidence financière. Les mesures barrières vont obliger à augmenter la surface des réfectoires, des salles de réunion, des vestiaires, et à organiser des nettoyages réguliers des zones de vie de chantiers. Mais qui va payer ? On sensibilise les maîtres d'ouvrages à ces questions. On est prêt au dialogue, mais on ne veut pas être les seuls à payer ces surcoûts ! »

Que faites-vous pour préparer la sortie de crise ?

« « Nous avons déjà demandé à ce que les collectivités règlent les factures aux

entreprises et même essaient d'anticiper et règlement à 30 jours. La FFB travaille sur deux initiatives. Tout d'abord, un courrier a été envoyé vendredi (2 avril, NDLR) à tous les maires des stations littorales pour suspendre les arrêtés interdisant les chantiers entre le 15 juin et 15 septembre. Par ailleurs, un courrier va être envoyé cette semaine, cosigné par la Fédération des promoteurs immobiliers Occitanie Méditerranée pour demander aux collectivités locales de réduire le temps d'instruction des permis de construire afin qu'il n'y ait pas de ruptures qui amèneraient à un arrêt des appels

d'offres... Avec l'ensemble des acteurs de l'acte de bâtir, nous allons produire un communiqué pour que les maîtres d'ouvrage continuent de lancer des appels d'offres car nos bureaux d'études peuvent toujours y répondre. »» ■



Thierry Ducros, président de la FFB 34.

par Cécile Chaigneau



EUROPE ET INTERNATIONAL



MONDE

L'heure de vérité a sonné pour l'Union européenne

Elle était déjà en crise, avant même la pandémie du nouveau coronavirus... Lors d'une réunion de l'Eurogroupe, ce mardi, les dirigeants européens sont appelés à dépasser leurs divergences. Mais c'est loin d'être fait.

La formule d'Arancha Gonzalez Laya, la ministre espagnole des Affaires étrangères, a l'avantage d'être percutante, et en plus elle peut être vraie : « Soit le virus tue l'Europe, soit l'Europe tue le virus. C'est à nous de choisir. » D'après un comptage de l'AFP, le chiffre des 50 000 morts du Covid-19 a été dépassé, lundi, sur l'ensemble du continent. Alors que, depuis des semaines, les unes après les autres, les comparaisons – avec le séisme financier de 2008 et ses répliques sur les dettes publiques, puis avec la Grande Dépression – tombent, les États membres de l'Union européenne (UE) s'enfoncent dans une crise qui pourrait bien être sans réel précédent : près de 10 millions de salariés, selon une première estimation de la Confédération européenne des syndicats (lire l'Humanité d'hier), se retrouvent déjà licenciés, pour le pire, ou dans des mécanismes de protection transitoire de leurs emplois, comme le chômage partiel, pour le meilleur.

Trouver un accord pour juguler la crise économique et sociale

Alors que l'Union européenne se trouve depuis des années dans une impasse totale, illustrée par le Brexit, bien sûr, mais aussi, plus récemment, par l'incapacité à trouver un accord sur son budget pour les prochaines années, la crise ouverte par le coronavirus peut-elle provoquer un sur-

saut ? Et lequel ? Après avoir, ces dernières semaines, louvoyé, cherché à tirer leur épingle du jeu dans leurs propres pays, puis s'être déchirés publiquement sur les moyens à dégager face à la crise, c'est l'heure de vérité pour les dirigeants européens. Les ministres des Finances ont rendez-vous ce mardi pour une réunion de l'Eurogroupe et c'est dans cette pointe avancée de l'orthodoxie budgétaire qu'ils doivent tenter de trouver un accord sur les moyens financiers nécessaires, et extraordinaires, pour essayer de juguler la crise économique et sociale, sous peine de voir exploser l'euro et, plus globalement, l'Union européenne.

« Corona bonds » (obligations « corona ») émis par la Banque centrale européenne (BCE) pour le compte de l'UE et donc engageant les États membres dans une forme de mutualisation de leurs dettes publiques, Mécanisme européen de stabilité (MES) octroyant des prêts aux États en contrepartie d'une surveillance accrue, fonds « corona » limité dans le temps alimenté par un impôt européen ou par des versements des États membres, réévaluation à la hausse du budget européen, plan spécifique pour aider les pays à financer leurs mécanismes de chômage partiel, recours à la Banque européenne d'investissement (BEI), etc. Les idées fusent depuis une quinzaine de jours. Elles restent toutes strictement soumises aux marchés financiers, mais, même ainsi, elles sont encore loin de

faire consensus. Et les divisions sont béantes encore entre des pays comme l'Italie ou l'Espagne, d'un côté, et l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas, de l'autre.

Une forme de mutualisation entre les États membres

Ces derniers jours, Giuseppe Conte, le président du Conseil italien, et Pedro Sanchez, le premier ministre espagnol, se sont relayés dans les gazettes allemandes ou néerlandaises pour plaider la cause des « corona bonds » sur tous les tons. « Nous sommes appelés à effectuer un saut qualitatif qui permettrait que l'on se qualifie d'union politique et sociale, et non pas seulement économique », souligne le premier. « C'est le moment d'agir de façon solidaire, en créant un nouveau mécanisme de mutualisation de la dette, en agissant en bloc pour acquérir des produits sanitaires de première nécessité, en établissant des stratégies coordonnées de cybersécurité et en préparant un grand plan choc pour que le redressement du continent soit rapide et solide », écrit le second dans les colonnes du Frankfurter Allgemeine Zeitung. En Allemagne, où l'équipe d'Angela Merkel se retranche souvent ces derniers jours derrière les positions des francs-tireurs néerlandais (lire ci-contre) et continue de privilégier une approche potentiellement coercitive via le MES, le débat

est néanmoins engagé dans la presse dominante. Selon le Spiegel, par exemple, « il n'y a pas d'alternatives aux "corona bonds" ».

Alors qu'Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, vient sans le dire, avec son plan de cofinancement du chômage partiel, doté de 100 milliards d'euros,

d'introduire une forme de mutualisation entre les États membres, la France semble, dans ces querelles, essayer de se tenir au milieu. Elle signe des courriers pour réclamer des « corona bonds » avec les pays du Sud, mais le président se fait discret sur le sujet lors du Conseil européen, puis elle tente une « médiation » avec l'activation de la BEI pour octroyer

directement des liquidités aux entreprises et avec un fonds de sauvetage, moins contraignant que les éventuelles obligations paneuropéennes. Reste à voir si le virus n'a pas terrassé le « en même temps » macroniste en Europe. ■

par Thomas Lemahieu,





IDÉES

ÉCONOMIQUES

Aux Etats-Unis, sans emploi, sans protection

Alors que les Européens ont recours au chômage partiel, les Américains licencient. L'administration Trump tente de mettre en place une protection sociale qui ressemble à un revenu universel temporaire.

Aux Etats-Unis, les pertes d'emplois dues au coronavirus sont énormes. Dix millions de personnes ont demandé l'indemnisation chômage en deux semaines. Ce chiffre excède de loin la plus forte poussée du chômage jamais mesurée en deux semaines. Que font les politiques ? La réponse des Etats-Unis à la crise a été relativement rapide par rapport à 2008. Alors que les Européens, appuyés par l'Union européenne, déplacent massivement le chômage partiel pour préserver l'emploi, les entreprises américaines licencient à tour de bras. Pourquoi ? Parce qu'aux Etats-Unis la mentalité n'est pas à la protection de l'emploi : quand c'est la crise, on licencie. Les politiques nouvellement adoptées sont censées limiter ces licenciements, mais le caractère partiel et incomplet de ces mesures les rend probablement moins efficaces. Il est difficile d'improviser un nouveau système dans l'urgence.

Les Etats-Unis ont une des protections sociales les plus faibles parmi les pays développés. Rappelons la situation avant cette crise. Les Américains n'ont pas droit au congé maladie payé ou à l'assurance maladie universelle. La durée des indemnités chômage n'est que de six mois environ, et le chômage partiel est quasi inconnu des entreprises. En conséquence, les personnes sans travail qui ne sont pas éligibles aux indemnités chômage n'ont que très peu

de programmes publics vers lesquels se tourner. L'équivalent du revenu de solidarité active (RSA) n'existe pas aux Etats-Unis.

Depuis que la crise du coronavirus a frappé, les politiques ont décidé de boucher temporairement certains trous dans la protection sociale. Ils ont créé un congé maladie payé pour les entreprises de moins de 500 salariés, couvrant les employés touchés par le coronavirus, soit directement, soit parce qu'ils doivent s'occuper de leurs enfants (1). Les grandes entreprises - qui généralement offrent un congé maladie de manière volontaire - ne sont pas couvertes par cette loi.

Aujourd'hui, quand les Américains perdent leur emploi, ils perdent aussi leur assurance maladie, fournie par l'employeur. Ils doivent donc acheter une nouvelle couverture sur le marché créé par l'Obamacare. Les personnes licenciées peuvent obtenir une nouvelle protection, mais difficilement (2).

Le gouvernement a donc instauré une indemnité sans conditions pour les Américains aux revenus inférieurs à 100 000 dollars annuels, ce qui couvre environ 90 % de la population. Les montants varient, mais la plupart de ces gens recevront 1 200 dollars par mois et par adulte, plus 500 dollars par enfant. Cette mesure ressemble à un revenu universel temporaire. Dans le contexte

américain, cet apport d'argent permet de combler quelques bâncas dans la protection sociale. Le candidat à la présidentielle Andrew Yang - qui n'est plus en lice - a grandement popularisé l'idée du revenu universel aux Etats-Unis. Une proposition qui pourrait connaître un nouvel élan avec cette crise.

Le gouvernement a également décidé d'augmenter les indemnités chômage de 600 dollars par semaine, et de prolonger la durée d'indemnisation de moitié. Les travailleurs indépendants et autres précaires peuvent aussi exceptionnellement bénéficier de cette assurance. Finalement, des dispositifs spéciaux encouragent le chômage partiel. Pour compléter cela, des emprunts avantageux ont été mis en place pour les petites entreprises : si elles préservent l'emploi, la partie des emprunts utilisée pour payer les salariés sera effacée.

Les Etats-Unis se sont ainsi dotés - sur le papier - d'un système de protection sociale plus complet, et même d'un système de protection de l'emploi, en très peu de temps. Le problème est que ce système est compliqué, et sa mise en place lente. Les entreprises ont l'habitude de licencier en cas de crise, une habitude difficile à changer à court terme. Depuis la mise en place de ce système d'indemnités, l'assurance chômage a été submergée de demandes. Les paiements directs aux particuliers

ainsi que les emprunts aux petites entreprises ne sont pas encore opérationnels, alors même que la loi a été votée il y a plus d'une semaine. En attendant, les licenciements continuent.

Par rapport à la France et à d'autres pays européens, les Etats-Unis ont moins misé sur la préservation de l'emploi. Ils ont plutôt lancé une stratégie tous azimuts incluant protection de l'emploi et revenus minimums aux personnes. Quelle est la

meilleure stratégie ? L'avenir nous le dira. Si la période de confinement n'est pas trop longue, la stratégie européenne pourrait permettre de relancer l'économie plus rapidement, en remettant les gens au travail sans passer par la case embauche. Dans tous les cas, cette crise aura rappelé aux Américains l'importance du système de protection sociale : le marché n'a pas réponse à tout.

(1) <https://www.dol.gov/agencies/whd/pandemic/ffcra-employee-paid-leave>

leave

(2) <https://www.nytimes.com/2020/04/01/upshot/obamacare-markets-coronavirus-trump.html>

Cette chronique est assurée en alternance par Pierre-Yves Geoffard, Anne-Laure Delatte, Bruno Amable et Ioana Marinescu. ■

par Ioana Marinescu

